



Commission Départementale de Passation des Marchés du Logone et Chari

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° ~~017~~/AONO/K23//CDPM/2020 DU ~~27 AVR 2020~~

POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU PREFET DU
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MIINEPAT - Exercice 2020

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, Autorité Contractante, lance pour le compte du Délégué départemental de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Logone et Chari, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la Résidence du Préfet du Département du Logone et Chari.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ◆ L'installation de chantier ;
- ◆ Les terrassements ;
- ◆ Les maçonneries et élévation ;
- ◆ Charpente et couverture
- ◆ Les menuiseries métalliques et bois ;
- ◆ Huisseries et rideaux
- ◆ Electricité
- ◆ La peinture ;
- ◆ Climatisation

3- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Exercice 2020.

- ◆ Imputation : **54 94 709 07 110000 2228**
- ◆ Montant prévisionnel TTC : **22 870 500 (vingt deux millions huit cent soixante dix mille cinq cents) Francs CFA.**

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Préfecture de KOUSSERI (Secrétariat de Monsieur le Préfet), dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette des Finances de Kousseri, de la somme non remboursable de **trente mille (30 000) francs CFA.**

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels**, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture de Kousseri, Secrétariat Particulier de Monsieur le Préfet au plus tard le ~~19 MAI 2020~~ à **13 HEURES** précises et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° ~~017~~/AONO/K23//CDPM/2020 DU ~~27 AVR 2020~~,
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE DU PREFET DU
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **Quatre cent cinquante huit mille francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **quatre vingt dix (90) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Préfecture de Kousseri, le ~~19 MAI 2020~~ à 14 HEURES précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du LOGONE et CHARI, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'une pièce administrative ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire.

b. Offre technique

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 80% des critères de qualification;
- 4) Avoir abandonné un marché ces trois dernières années.

c. Offre Financière

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle du DAO ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires;

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) La capacité financière | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) Le personnel d'encadrement | Oui/Non |
| 4) Le matériel et les équipements essentiels | Oui/Non |
| 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et | Oui/Non |

D'exécution des travaux et la compréhension du projet

Oui/Non

. Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre vingt dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel par lot, soit **Quatre Cent Cinquante Huit Mille (458 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre ou une Institution Financière agréé par le Ministère en charge des Finances.

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **soixante (60) jours**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1-l'offre administrative sera jugée conforme ;
- 2-l'offre technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3-l'offre financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Préfecture de Kourou, Secrétariat Particulier de Monsieur Le Préfet du Département du Logone et Chari ou au Numéro de téléphone : **674 904 959**.

15- ACTES DE CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

KOUSSEKI, le 27 AVR 2020

Ampliations :

- ✓ ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- ✓ SOPECAM/EN ;
- ✓ Pdt/CDPM-LD ;
- ✓ DDEPAT/LC ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

